



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Moyens financiers

Question écrite n° 60107

Texte de la question

M Georges Mesmin expose à Mme le ministre de l'environnement que de très nombreux dossiers de subventions accordées aux associations (plus de 300 selon certaines informations), souvent même sur les crédits de l'an dernier, sont en souffrance depuis plusieurs mois dans ses services sans avoir fait l'objet d'aucun paiement, ce qui provoque une gêne considérable dans le fonctionnement de ces associations, si utiles cependant pour la défense de la qualité de la vie. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour débloquer rapidement ces dossiers et verser aux associations les subventions qui leur ont été attribuées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de l'environnement n'a pas connaissance d'association qui n'aurait pas reçu une subvention attribuée sur les budgets 1991 et 1992 dans un délai acceptable. Les dossiers de demande de subvention présentés par les associations au ministère de l'environnement donnent lieu à instruction puis à décision. En cas de réponse positive, la procédure budgétaire et comptable qui obéit aux règles de la comptabilité publique demande, en cas d'accord du contrôle financier, un délai minimum de deux mois pour aboutir au versement effectif de la subvention. Si des cas précis de retards ou d'absence de versement ont pu être constatés, il conviendrait de les indiquer au ministre pour en rechercher les causes.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60107

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3237